



AG 20-03-2010 - DOCUMENT 12

RÈGLEMENT DE LA COUPE AWBB 2010-2011 - JEUNES.

1. Cette coupe est réservée aux clubs affiliés à l'AWBB dans les catégories jeunes suivantes :
 - ⇒ Cadettes, minimes et pupilles filles ;
 - ⇒ Juniors, cadets, minimes et pupilles garçons.
2. Les inscriptions sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Ce formulaire dûment complété est à envoyer par courrier à Bernard SCHERPEREEL – Avenue d'Audenarde, 170 – 7540 KAIN ou par courriel à b.scherpereel@awbb.be avant le 2010.
Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement seront également disponibles sur le site internet de l'AWBB. L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
3. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie.
4. La Coupe Jeunes se déroulera suivant les règlements de l'A.W.B.B., à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
5. Le tirage au sort sera organisé par le département « Coupes ». En fonction du nombre d'inscription par catégorie, il sera peut-être nécessaire d'organiser un tour préliminaire.
L'équipe qui a effectué deux déplacements consécutifs sera, si elle est qualifiée pour le tour suivant déclarée « équipe visitée » même si le tirage au sort la désigne comme « équipe visiteuse ». Si les deux équipes sont dans la même situation, le tirage au sort est déterminant.
Le secrétaire du club visité a l'obligation d'informer le club visiteur de la date, de l'heure et du lieu où se déroulera la rencontre.
6. Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée. Les moins de 16 ans ne payent pas de droit d'entrée.
7. Les demi-finales se joueront sur terrains neutres désignés par le Département Coupes. Un appel à candidature sera lancé sur le site internet le moment venu.
8. Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le Département Coupes en début de saison.
Dans la mesure du possible, les dates choisies ne coïncideront pas avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévu à ces dates. Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

La programmation des matchs se fait par mail chez b.scherpereel@awbb.be au plus tard deux semaines avant la date prévue du match. Si un match se joue moins de deux semaines avant le tour suivant alors la programmation se fait au plus tard le lendemain de ce match. En cas de non respect de cette procédure, l'amende pour changement de calendrier (PC 59) sera d'application.

En cas de désaccord entre les adversaires, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le Département Coupes. Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le Conseil d'Administration, saison après saison, dans les différentes provinces de l'AWBB.

Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.

Pour les ½ finales et finales, les clubs concernés ont l'obligation de fournir au responsable du Département « coupes » une photo de l'équipe qui jouera ainsi que les noms, prénoms, date de naissance, la place et la taille. Une date butoir sera fixée et mise en évidence sur le site à la rubrique « coupes ». Le non respect de ces dispositions entraînera une amende de 100,00€.

9. En cas de forfait, outre les articles PC 73, 74, 75, et 76 du R.O.I. de l'AWBB, une amende administrative de 50 € sera appliquée. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€. Une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale.

10. Le club visité, devra communiquer immédiatement après la rencontre à M. Fraiture, par téléphone au N° 087 – 22 15 15 ou par e-mail : christian.fraiture@skynet.be

Les feuilles de matchs doivent parvenir dans les trois jours ouvrables à :

❖ Salvatore FARAONE – Rue du Sergent, 16 – 7012 Jemappes (garçons);

❖ Alain GEURTEN – Chaussée Brunehault 674 – 4042 Liers (filles).

Pour tous résultats non communiqués, toutes feuilles de matchs non renvoyées dans les délais, les amendes prévues au TTA seront appliquées

11. Toutes les informations concernant la coupe se trouveront sur le site internet de l'AWBB à la rubrique « coupes ».

Le présent règlement peut en cours de saison faire l'objet d'addendum consultables sur le site internet de l'AWBB à la rubrique « coupes ».

12. Le Département Coupes est compétent pour régler les litiges éventuels relatifs au présent règlement. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le Conseil d'Administration de l'AWBB.

13. En cas d'accord avec la Vlaamse Basketball Liga (aile néerlandophone), les vainqueurs de chaque catégorie seront invités à rencontrer les lauréats de la V.B.L. lors d'une journée nationale.

14. Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions administratives du Département Coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au Président du Département Coupes AWBB. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34. est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions des Départements). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

15. Calendrier :

Tour préliminaire

- WE du **00/00/10**

1/32 de finales

- WE du **00/00/10**

1/16 de finales

- WE du **00/00/10**

1/8 de finales

- WE du **00/00/10**

1/4 de finales

- Au plus tard le 00/00/11

1/2 finales

- WE du 00/00/11

Finales

- WE du 00/00/11